

222C1149
FR0000051732-FS0338

17 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mai 2022, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mai 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, directement et indirectement, 5 883 972 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,31% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
UBS AG	4 462 160	4,03
UBS Switzerland AG	1 421 812	1,28
Total UBS Group AG	5 883 972	5,31

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATOS SE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 537 600 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) réparties comme suit :

- 27 174 actions ATOS SE au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 2 347 468 actions ATOS SE au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 604 100 actions ATOS SE au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 20 mai 2022 et le 16 juin 2023 ; et
- 933 500 actions ATOS SE au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 20 mai 2022 et le 17 mars 2023.

¹ Sur la base d'un capital composé de 110 763 699 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.